

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize, le deux juillet à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-sept juin deux mil treize, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Premier Adjoint en raison de l'empêchement de Madame le Maire.

**1- Conseil municipal - Démission de Messieurs Frédéric DERRIEN et Jean-Paul EONO.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la démission de Messieurs Frédéric DERRIEN et Jean-Paul EONO à compter du 15 juin 2013.

**2- Travaux de restructuration et de mise aux normes de la cantine - Choix des entreprises pour les lots déclarés infructueux.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la signature du marché relatif à la restructuration et de mise aux normes de la cantine avec l'ensemble des sociétés retenues pour un montant total de 167 006,38 € HT.

**3- Cantine municipale - Choix de l'entreprise en charge de la fourniture des repas et tarification du repas.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la signature d'une convention avec la société ANSAMBLE pour la fourniture des repas à la cantine municipale aux tarifs suivants :

Repas adulte : 2,40 HT, soit 2,532 € TTC

Repas enfant : 2,28 HT, soit 2,405 € TTC

- DÉCIDE d'augmenter de 5 % les tarifs demandés aux bénéficiaires pour la rentrée scolaire 2013/2014, à savoir 2,68 € pour un repas enfant et 3,97 € pour un repas adulte.

**4- Personnel communal – Titularisation de deux agents actuellement sous contrat.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

-ACCEPTTE de titulariser, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, deux agents techniques territoriaux de deuxième classe à temps non complet avec une quotité de travail de 45,50h/mois soit 10,50h/semaine pour l'un et de 30,33h/mois soit 7h/semaine pour l'autre.

**5- Lotissement communal « Le Bellevend » - Cellules communales - Subvention FISAC - Demande de la CCI de reconsidération du montant du loyer de la future coiffeuse.**

A la demande de la CCI, le conseil municipal, par 8 voix pour et 2 voix contre :

- FIXE, de manière dérogatoire et pour les trois premières années uniquement, le loyer mensuel de Mlle DIEZ Aurélie, coiffeuse, à 313 € HT et ce afin de pouvoir bénéficier d'une subvention FISAC d'un montant de 15 000€,

- PRECISE qu'à partir de la quatrième année son loyer sera identique à celui des trois autres cellules,

- MAINTIENT le montant mensuel du loyer des trois autres cellules commerciales à 375 € HT.

**6- Réhabilitation du moulin de la Ville-es-Brune – Choix des entreprises.**

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 voix contre :

- AUTORISE le Premier adjoint à signer les devis relatifs à la restauration du moulin de la Ville-es-Brune les entreprises retenues pour un montant total de 38 770,35 € HT.

**7- Effacement des réseaux 2013 – RD 155 entre la Rue des Ecoles et le cimetière - Validation de l'étude détaillée.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'étude détaillée relative à l'effacement des réseaux éclairage public et France Télécom le long de la RD 155 entre la « Rue des Ecoles » et le cimetière de HIREL pour un montant à la charge de la commune de 17 568,80 €.

**8- Amendes de police - Programme voirie 2013 - Aménagement de la « Rue des Tourailles » en sa partie Ouest.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DEMANDE que cette question soit à nouveau examinée lors du prochain conseil municipal.

**9- Renouvellement de la ligne de trésorerie.**

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

- ACCEPTE le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 138 000 €,
- RETIENS l'offre du Crédit Agricole d'une durée d'un an.

**10- Régies « Moulin de la Ville-es-Brune » et « Photocopies » – Dissolution.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la dissolution de la régie photocopies et de la régie moulin de la Ville-es-Bune.

**11- Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) – Année 2013.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement de la convention ATESAT pour 2013 pour un montant de 417,61 €.

**12- Accident ferroviaire de Mme le Maire – Autorisation d'ester en justice.**

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE la constitution de partie civile devant le Tribunal de Grande Instance de RENNES à l'encontre du ou des responsables de l'accident de TER survenu le 12 octobre 2011 et afin de prétendre au remboursement des indemnités versées à Mme Le Maire.